

Représentant vert sur le lieu de travail

Pascal Lussiez Représentant Syndical CFDT chez Bombardier Transport à Crespin, membre du Comité d'Entreprise, Technicien concepteur d'outillages

Bombardier transport (BT), est leader mondiale du Ferroviaire et de l'Aéronautique, il emploie plus de 30 000 collaborateurs dans une vingtaine de sites en Europe.

En France, BT est installé sur un site qui existe depuis plus de cent ans (Atelier du Nord de la France) à Crespin, situé entre Valenciennes et Quiévrain (Belgique). Site majeur où plus de 2000 salariés conçoivent, homologuent et réalisent des trains Régionaux, des trains pour la banlieue Parisienne, des métros pour la RATP et les bogies qui les feront rouler. BT Crespin est un site d'assemblage qui reçoit ses pièces de différents sites BT (Belge, Tchèque, Pologne, Suède) et de sous-traitants Français, Belges, Allemands, Anglais, Italiens et des pays « low coast » Chine, Inde, Maroc, Roumanie.

Les conditions de travail et l'environnement sont inscrits dans les engagements de l'entreprise, malgré cela le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail) et les Syndicats veillent à l'application des réglementations.

Impact environnemental lié à la construction des trains:

Un train est un moyen de transport qui affiche le meilleur rendement kilomètres parcourus/énergie consommée pendant son exploitation. En revanche, lors de sa construction, d'importantes quantités de gaz à effet de serre sont émises dans l'atmosphère.

L'activité du site de Crespin émet directement 7500 teq CO2 chaque année et autant indirectement par le nombre de camions de livraisons (entre 100 et 150 par jour) ainsi que les véhicules des salariés et des prestataires.

En France, suite au Grenelle de l'environnement les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation d'effectuer un inventaire des émissions de GES dès cette année.

En Europe le "Paquet Energie climat" ou loi des 3x20% : réduction de 20% des GES, réduction de 20% de la consommation d'énergie et 20% d'énergie renouvelable devra s'appliquer d'ici à 2020.

Bombardier Crespin après avoir fait son inventaire d'émissions de GES pour respecter la réglementation Française, a conçu un plan pour compenser ses émissions directes de CO2 d'ici 2020. Ce plan consiste à améliorer l'isolation des bâtiments, diminuer la consommation électrique et la consommation du parc automobile BT, poser des panneaux photovoltaïques (100.000 m2 de toiture), utilisation pour le chauffage du bois d'emballage (chaudière à cogénération). Il reste à convaincre les actionnaires de BT d'engager ces investissements au plus vite (visibilité des commandes jusqu'en 2020) Pour la CFDT des investissements durables feront la durabilité des emplois.

Les chaînes de montages se déboulonnent et peuvent être remontées dans les pays low coast, il n'en est pas de même pour les installations à caractères environnementales. Les syndicats doivent être vigilants dans l'application des lois environnementales et inciter les entreprises à investir pour diminuer l'impact écologique de l'activité industrielle.

Les émissions indirectes sont constituées en grande partie par les trajets en automobiles des salariés pour se rendre au travail (1200 places de parking qui se remplissent chaque jour à BT Crespin).

L'éparpillement des salariés de BT Crespin sur environ 450 communes est une des raisons de l'utilisation des voitures, mais aussi l'absence de transport en commun (une seule ligne de bus, plus de gare depuis 1970 et pas de tramway). Les 300 salariés les plus proches (entre 0 et 10 km) de l'usine se déplacent à pieds, en vélo, en vélo moteur, en bus et en voiture. Pour les 500 qui habitent dans un rayon de 15 à 25 km c'est la voiture ou la moto qui est le plus souvent utilisée, les bus mis à disposition par Bombardier ne transportent que 200 personnes. Pour la grande majorité du personnel habitant à plus de 30 km, la voiture reste la seule solution pour se rendre au travail. Le covoiturage se développe de plus en plus avec l'augmentation des carburants.

Des solutions peuvent diminuer l'utilisation des voitures :

Une ligne de tramway Valenciennes Crespin devrait voir le jour en 2014, l'électrification de la voie ferrée Valenciennes Crespin et son raccordement avec Quiévrain (Belgique) pourrait permettre des liaisons avec d'autres villes, des bus de plus petite taille qui couvriraient un plus grand secteur, créer un site internet de covoiturage avec mise à disposition de places de parking privilégiant ses utilisateurs, une incitation financière pour les cyclistes et le remboursement des abonnements pour les transports en commun.